



*Date de dépôt : 29 mai 2024*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite urgente de Michael Andersen : Quand l'aide financière votée par le Grand Conseil parviendra-t-elle à l'association Genève Futur Hockey ?**

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans le cadre du vote du budget 2024 (L 13360), le Grand Conseil a adopté un amendement relatif à la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS, programme D02, octroyant 100 000 francs d'aide financière monétaire supplémentaire pour l'année 2024 à l'association Genève Futur Hockey. Pour mémoire, l'association a pour but de former la relève du GSHC au travers de sa filière de formation mais également de promouvoir le hockey. L'octroi de ces 100 000 francs supplémentaires permet à Genève Futur Hockey de revenir à son contrat initial de 500 000 francs.*

*Or, à ce jour, les montants votés par le Grand Conseil n'ont pas encore été libérés et octroyés à leur bénéficiaire. Aujourd'hui, tout est en ordre et l'association Genève Futur Hockey a besoin de cette somme pour sa formation afin de garder son niveau de la labellisation suisse et internationale.*

*Ma question est la suivante :*

***Pourquoi l'aide votée n'a-t-elle pas encore été octroyée ? Quand parviendra-t-elle à son bénéficiaire ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Association Genève Futur Hockey (ci-après : AGFH) est au bénéfice d'un contrat de prestations portant sur la période 2022-2025 prévoyant une aide financière cantonale annuelle de 400 000 francs. En outre, dans le cadre de la répartition des tâches entre les communes et le canton, le soutien versé par la Ville de Genève au fonds de régulation en faveur de l'AGFH, d'un montant total annuel de 500 000 francs, est reversé à l'association par le canton. Le soutien financier annuel total en faveur de l'AGFH s'élève donc à 900 000 francs, ce qui constitue le soutien en faveur du hockey sur glace le plus important de Suisse.

Pour rappel, notre Conseil, par arrêté du 24 janvier 2024, a octroyé à l'AGFH une aide financière complémentaire d'un montant de 36 000 francs dans le but de soutenir l'association en complément de l'aide financière contractuelle, compte tenu des pertes annoncées pour la saison 2023-2024.

A la suite du vote du budget 2024 par le Grand Conseil allouant à l'AGFH une aide complémentaire de 100 000 francs, notre Conseil a souhaité obtenir des informations complémentaires. Il attend ainsi la reddition des comptes finaux et révisés 2023-2024, clôturés au 30 avril 2024, avant de prendre une décision.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS